

Vallées

Bulletin annuel de la commune de Vallées-en-Champagne

Nouvelles

2024

*Baulne-en-Brie, Chézy,
Emoy, Evril,
Grand-Feuillet, Fourche,
Grandfontaine,
La Chapelle-Monthodon,
La Cressonnière,
La Grange-aux-Bois, La Verdure,
Le Fond-du-Ru, Les Boisés,
Les Debrets, Les Glapiers,
Les Maréchaux, Malaquais,
Les Piots, Les Pozards,
Montbaillon,
Montchevret,
Monthodon, Montleçon,
Montlevon, Montmarçon, Nogent,
Petit-Feuillet, Romandie,
Saconnay,
Saint-Agnan, Sarigny.*

Vallées-en-Champagne

SOMMAIRE

Vallées Nouvelles vous invite à vous exprimer en toute liberté,
N'hésitez pas à nous envoyer vos documents pour une prochaine
édition à mairie.valleesenchampagne@orange.fr ou par courrier en
mairie de Vallées-en-Champagne.

Responsable de publication : Bruno Lahouati

Rédaction : Nelly Triconnet

Crédits Photos : Nelly Triconnet, Pierre Troublé, Marcel Dartinet,
Pascal Lobry, Valérie Van Gysel, Dominique Bré.

Relevés météo : Marcel Dartinet, Rémy Thomas.

Commission information :

Bruno Lahouati, Pascal Lobry, Rémy Thomas, Nelly Triconnet, Line
Troublé, Pierre Troublé, Stéphanie Hanvi, Marylène Sourdet, Valérie
Van Gysel, Olivier Picart.

Rappel

**Les personnes qui désirent recevoir les informations
municipales par courriel sont priées de nous en faire la
demande par mail.**



Janvier 2024

1 Place de l'Eglise Baulne-en-Brie 02330 Vallées-en-Champagne

Tél : 03 23 82 41 39

Courriel : mairie.valleesenchampagne@orange.fr

<https://www.valleesenchampagne.fr/>

L'édito du Maire
Page 3

Votre municipalité
Vivre à Vallées en Champagne
Page 4

Les travaux 2023
Page 5

Solidarité au cœur de Vallées
Page 6

Informations communales
Stop aux dépôts sauvages
Page 7

Vallées sur Panneau Pocket
La Vallée du Surmelin, une
association autour de notre
rivière
Page 8

Etat civil 2023
Du temps qu'il a fait
Page 9

Les associations
de Vallées-en-Champagne
Page 10

Les animations 2024
Être riverain d'un cours d'eau
Page 11

Jadis dans nos villages
Les bouilleurs de cru
Page 12



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'équipe municipale partage la volonté de promouvoir l'idée du bien vivre ensemble en faisant preuve d'impartialité, de patience, d'écoute, de disponibilité et d'empathie. Je vous exprime au nom du conseil municipal toute notre gratitude pour vos témoignages de soutien et vos remerciements pour le travail accompli.

Nous sommes conscients que ces équilibres sont vulnérables. Nous devons, nous tous, constamment ériger le respect de tous pour servir l'intérêt général. Nous devons sans cesse essayer de convaincre pour protéger notre communauté de vie, pour espérer goûter à un environnement plus chaleureux, même si cela semble dérisoire face à la violence de notre monde. Notre obligation éthique envers nos frères et sœurs humains nous l'impose.

La municipalité de Vallées en Champagne met à disposition à titre gracieux les salles communales à toutes les associations qui proposent des activités à nos habitants et au-delà. Ce choix politique s'inscrit dans l'intention d'encourager les rencontres et les échanges pour le bien de nous tous.

La commune a organisé avec le concours de la Protection civile de l'Oise une formation 1er secours pour une vingtaine de participants. En collaboration avec le comité des fêtes de Baulne, nous avons mis en place un nouveau groupement de commande de sapins de Noël. A Vallées en Champagne, à chaque nouvelle naissance, un arbre accueille les nouveaux nés.

Chers lecteurs, si vous avez la curiosité de parcourir ce journal, vous y dénicherez des informations utiles, les projets communaux en cours ou réalisés et toute la richesse et la diversité des activités proposées. Cette liste n'est pas exhaustive.

Actuellement la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pilote l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUIH). Ce document est l'expression du projet de territoire en terme d'aménagement. Il remplacera les anciens documents d'urbanisme. Ce document aura un impact sur toutes les communes. Etant associé à la construction de ce plan, je vous invite expressément à participer aux réunions publiques qui seront organisées afin de vous y informer.

Pour rappel la commune a plusieurs canaux de communication, la liste de diffusion, panneau pocket et le site de Vallées en Champagne.

Au risque de me répéter, UN GRAND MERCI aux agents municipaux ; mars 2023 a vu le départ en retraite bien méritée de monsieur Fabrice VIGNOT, et l'arrivée de monsieur Mathieu CARRE.

UN GRAND MERCI à tous les bénévoles, aux membres des trois comités des fêtes, au club de l'amitié, à toutes les associations qui participent à l'animation de nos villages.

Avec sincérité, chaque année, je renouvelle toute ma gratitude aux maires délégués aux adjoints et aux conseillères et conseillers municipaux.

Que 2024, nous offre un bouquet de santé et de sérénité lié avec un brin de légèreté.

« *DESORMAIS LA SOLIDARITE LA PLUS NECESSAIRE EST CELLE DE L'ENSEMBLE DES HABITANTS DE LA TERRE.* »

ALBERT JACQUART.

Bruno Lahouati,
Maire de Vallées-en-Champagne.



Colis des anciens : 99 colis distribués cette année !



Formation aux premiers secours

VOTRE MUNICIPALITE

LAHOUATI Bruno	Maire
ROULOT Jean-Yves	Maire délégué de La Chapelle-Monthodon
PICART Claude	Maire délégué de Saint-Agnan
DARTINET Marcel	1 ^{er} adjoint
TANET Louison	2 ^e adjoint
TROUBLE Pierre	3 ^e adjoint

Conseillers municipaux : Élodie BEAUMONT, Jean-Pierre BECHARD, Vincent DOUARD, Stéphanie HANVI, Sarah MALLINJOD, Éric MERAT, Joël NEYRINCK, Olivier PICART, Marylène SOURDET, Rémy THOMAS, Nelly TRICONNET, Valérie VAN GYSEL.

VIVRE A VALLEES-EN-CHAMPAGNE

PERMANENCES DES MAIRIES :

Mairie de Vallées-en-Champagne

1 Place de l'Eglise 02330 VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Tél : 03 23 82 41 39 mairie.valleesenchampagne@orange.fr

<http://www.valleesenchampagne.fr/>

ET SUR RENDEZ-VOUS AUPRES DES MAIRES :

Baulne-en-Brie les lundi & mardi de 9h à 12h

Les jeudi & vendredi de 14h à 16h

LAHOUATI Bruno 06 89 69 92 85

DARTINET Marcel 06 37 21 08 50

La Chapelle-Monthodon : sur rendez-vous

ROULOT Jean-Yves 06 84 12 69 18

TANET Louison 06 32 51 02 82

Saint-Agnan : sur rendez-vous

PICART Claude 06 07 34 28 65

TROUBLE Pierre 06 72 89 39 27

GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL : Se renseigner en mairie.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES :

- Samu 15

- Gendarmerie 17

- Pompiers 18

- Cabinet médical Condé-en-Brie 03 23 82 42 26

- Pharmacie Condé-en-Brie 03 23 82 43 75

- Vétérinaires Condé-en-Brie 03 23 82 42 24

TARIFS DES SALLES COMMUNALES :

- **Salle de la Chapelle-Monthodon**

Habitants de la commune & Associations cantonales 100 € Extérieurs 140 €

- **Salle Eugénie Baulne-en-Brie**

Habitants de la commune 150 € Extérieurs 250 € Réunions 50 €

- **Salle du Moulin Baulne-en-Brie**

Habitants de la commune 100 € Extérieurs 180 € Réunions 40 €

Les salles peuvent aussi être prêtées à titre gracieux, dans le cadre d'une convention, notamment pour les associations.

REMERCIEMENTS

L'équipe municipale remercie tous les habitants qui contribuent au bon entretien des espaces communaux au quotidien (tonte fleurissement, ...) permettant à notre commune d'être plus accueillante et agréable à vivre.

DEMARCHES

ADMINISTRATIVES

CARTES NATIONALES D'IDENTITE

PASSEPORTS

Pour les personnes souhaitant obtenir ou renouveler un document d'identité, il faut au préalable effectuer une pré-demande sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

[Démarches en ligne \(ants.gouv.fr\)](http://ants.gouv.fr)

[Renouvellement de la carte d'identité d'un majeur \(interieur.gouv.fr\)](http://interieur.gouv.fr)

Il convient ensuite de prendre rendez-vous dans une mairie de votre choix équipée pour recevoir votre demande (Dhuys-et-Morin-en-Brie, Crézancy, Fère-en-Tardenois, Dormans, Montmirail, Château-Thierry)

TARIFS

ET PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE :

Tarifs des concessions de cimetière			
Caves-urnes	1 m ²	30 ans	100 €
Caves-urnes	1 m ²	50 ans	200 €
Concessions	2 m ²	30 ans	150 €
Concessions	2 m ²	50 ans	300 €
Columbarium		50 ans	400 €
Jardin du souvenir			50 €

Une procédure de reprise de concessions en état d'abandon est en cours pour le cimetière de Baulne. Vous pouvez consulter la liste des concessions concernées à la mairie et aux portes du cimetière.

TRAVAUX 2023

TRAVAUX DIVERS :

- Captage de la source de la table d'orientation (Baulne en Brie)
Coût : 2 000 €
- Remplacement de caniveaux route de Baulne à La Chapelle
4 028 €
- Pose de 9 points lumineux d'éclairage public (Baulne) :
 - Coût : 10 813 €
 - Part Commune 5 991 €
 - Part USEDA 4 822 €
- Pose de deux poteaux incendie à la Verdure et Saconnay
Création d'une bâche incendie aux Glapiers avec compteur (2 046 € financé à hauteur de 850 € environ par l'USESA)
Coût des deux opérations : 30 447 €
Subventions en attente de versement :
API (Département) 10 149 €
DETR 10 149 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES EGLISES DE BAULNE ET LA CHAPELLE

- Réfection du pilier et de la voûte de l'église de la Chapelle-Monthodon
Coût 28 035 €
Subventions en attente de versement 10 415 €



- Dépose des boiseries et restauration des enduits de l'église de Baulne en Brie
Coût : 1 765 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

CREATION DE TROIS PLATEAUX SURELEVES ET DE BORDURES DANS L'AGGLOMERATION DE SAINT AGNAN (RD 20)

Travaux : 65 758 € (Entreprise RVM)
Subventions en attente de versement :

- Amendes de police 32 920 €
- APV 11 520 €



AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

Pose de bordures, aménagement d'un chemin piétonnier sur la RD4 (Baulne-en-Brie)

- Coût : 26 400 €
- Subvention 11 100 €

La voirie de la Cressonnière (2^{ème} tranche) : travaux fin 2023-début 2024

- Coût : 37 256 €
- Subvention 18 628 €

Les autres travaux d'entretien de la voirie communale programmés en 2023 pour un montant de 130 000 € n'ont pu être lancés, faute d'avoir reçu des devis d'au moins deux entreprises différentes, malgré plusieurs relances. L'enveloppe prévisionnelle au budget 2024 pour ces travaux d'entretien de la voirie communale sera de 240 000 € environ.

TRAVAUX A VENIR

Travaux de rénovation du chœur de l'église de Baulne
Coût : 10 935 €
Subvention accordée : 3 189 €

RENOVATION DE LA MAIRIE DE LA CHAPELLE-MONTHODON, MAIRIE UNIQUE DE VALLEES-EN-CHAMPAGNE

Coût des travaux : 275 826 €
Subventions accordées :
DETR (ETAT 50 %) : 137 913 €
API (Conseil Départemental) : 55 165 €
Fonds de Concours (CARCT) : 19 217 €

ETUDE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE DE SAINT-AGNAN

L'étude réalisée en 2023 sur l'état de l'église de Saint Agnan par le cabinet NASCA architectes du patrimoine conduit à un plan de rénovation de cette église inscrite au répertoire des monuments historiques depuis 1928.

Les travaux sont évalués à 1.5 millions d'euros et s'étaleront sur plusieurs années. Une première tranche de travaux sera lancée pour réaliser la réfection des toitures, dès réception des arrêtés de subventions (80 % de subventions attendues).



SOLIDARITE AU CŒUR DE VALLEES

DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES DE DONNER DES AIDES MATERIELLES URGENTES

Maison de la solidarité : Croix Rouge Française 03 23 83 21 34- Secours catholique 09 73 76 10 04- Secours Populaire 02 23 84 36 24- Restos du cœur 03 23 69 02 06 / 09 81 43 02 06 - CCAS 03 23 69 42 12
15, avenue de la république 02400 CHATEAU THIERRY

DES ASSOCIATIONS SUSCEPTIBLES D'APPORTER UNE PRISE EN CHARGE SUR LE PLUS LONG TERME

I.M.E. "La Maison d'Éloïse" Route de Verdilly 02400 CHATEAU THIERRY. Tél : 03 23 84 97 97

Foyer des Jeunes Travailleurs

Résidence "Le Rivage" 58 bis avenue d'Essômes 02400 CHATEAU-THIERRY
Du lundi au vendredi : de 9h à 18h Tél : 03 23 83 31 66

A.P.E.I 2 Vallées 1 Rue de Queue d'Ham 02600 Coyolles Tél : 03 23 96 60 98

Foyer de l'Espérance 18 avenue du Général de Gaulle BP 4 02400 ESSOMES SUR MARNE Tél : 03.23.83.13.80

DES ORGANISMES PUBLICS, ACTEURS DE NOS VIES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, 6 Rue de Gerbrois 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél 01 84 90 36 46

Caisse d'Allocations Familiales – Point Services Familles, 6 Rue de Gerbrois 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 0 810 25 32 30 <http://www.caf.fr/>

Unité Territoriale d'Action Sociale 1 rue Robert Lecart 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 03 23 83 85 00

Maison de l'Agglo de l'Aiguillage, siège de l'Agglo, Étampes-sur-Marne 2, avenue Ernest Couvrecelle 02400 Étampes-sur-Marne
Le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, et tout au long de la semaine pour un accès libre à internet dans le hall d'accueil (ordinateur près de la Mission Locale)

Maison de l'agglo à Condé-en-Brie : 1, rond-point du Cahot 02330 Condé-en-Brie Le vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h

Centre Local de Coordination gérontologique (CLIC) 4 Avenue Pierre et Marie Curie 02400 CHATEAU-THIERRY. Tél : 03 23 82 78 00

Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aisne, 28 rue Fernand Christ 02000 LAON. Tél : 03 23 24 89 89

AIDER LES ENFANTS DE VALLEES-EN-CHAMPAGNE A PARTIR EN VOYAGE SCOLAIRE :

- Les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement scolaire public portant un projet de sortie ou de voyage scolaire peuvent bénéficier d'une aide financière sur demande expresse en mairie.

- Le montant pris en charge est calculé à partir d'un pourcentage du coût du voyage ou de la sortie.

Montant du voyage	Taux d'aide
de 0 à 200 €	20%
de 201 à 500 €	15%
de 501 à 1 000 €	10%

La commune se réserve la possibilité d'accorder une aide supplémentaire sur présentation de justificatifs. Cette prise en charge ne pourra pas dépasser 80 % du montant de la sortie scolaire et pourra être assortie d'une obligation de prendre contact avec une assistante sociale pour apporter un soutien approprié à la situation de la famille.

DEMANDER UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

Voici les principaux critères d'attribution d'une aide par la commune de Vallées-en-Champagne :

✓ Le caractère urgent ou exceptionnel de la situation du demandeur.

✓ Le seuil de pauvreté défini par l'INSEE 1 158 € par mois pour une personne seule en 2023 (référence INSEE)

✓ Les démarches (en cours ou finalisées) auprès des autres organismes susceptibles de lui apporter une aide.

- Les aides seront accordées avec avis de l'assistante sociale au vu du dossier constitué.

L'ASSISTANTE SOCIALE :

UNE INTERLOCUTRICE PRIVILEGIEE

Pour toute demande d'aide sociale l'assistante sociale du secteur saura vous renseigner sur les aides existantes et vous aider dans vos démarches selon votre situation : Chômage, Dépendance, Maladie, Travail précaire, Handicap.

Assistante sociale : 03 23 83 85 00
Permanences sur rendez-vous :

A Condé-en-Brie, le 3^e mardi matin de chaque mois (mairie)

A Crézancy, les autres mardis (mairie)

Conseillère en économie sociale et familiale : 03 23 83 85 08

LECTURES DE DORIE CAPADINE

Le groupe de lecture à haute voix DORIE CAPADINE nous a captivé de nouveau cette année par son récital d'extraits de romans, textes ou poèmes. Le public toujours un peu plus nombreux au fil des ans a apprécié et applaudi ce moment "hors du temps", autour du travail à Baulne et de la couleur bleue à Saint Agnan.



INSCRIPTIONS

LISTES ELECTORALES

Pour les personnes souhaitant s'inscrire sur la liste électorale, l'inscription est possible toute l'année en ligne sur le site service public ou en mairie sur rendez-vous. Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Pour vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale et sur quelle commune,

Consultez : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>



ON VOTE EN 2024

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne* lors des élections européennes. Il n'y a pas de second tour.

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024.

*Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES !



Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Est considéré comme dépôt sauvage tout dépôt de déchets en dehors de la zone qui lui est réservée.

Les dépôts sauvages sont interdits par la loi.

Notre territoire comprend une aire d'alimentation de captage. Celle-ci protège les sources de la Chapelle Monthodon, d'où provient l'eau que l'on boit au quotidien. Cette zone particulièrement vulnérable aux dépôts sauvages correspond à la surface du sol alimentant toute la nappe sollicitée par le captage.

Cette ressource est également protégée réglementairement par un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.



La présence de déchets dans les périmètres de protection et sur les Aires d'Alimentation des Captages a des impacts sur la qualité de l'eau.

Chacun est acteur de cette protection, d'autant que cela peut coûter cher de ne pas respecter la réglementation ...



Non respect du règlement de collecte des collectivités territoriales = 35 €



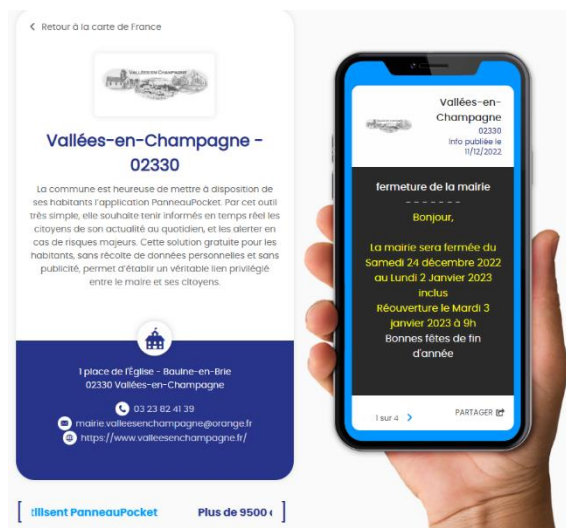
Jet de mégot de cigarette = 135 €



Dépôt de déchet avec véhicule = 1 500 €

<https://www.usesa.fr/>

VALLÉES EN CHAMPAGNE SUR PANNEAU POCKET



La commune de Vallées en Champagne modernise sa communication. Désormais, vous pouvez suivre les actualités via l'application panneau pocket, application téléchargeable sur mobile, tablette ou ordinateur.

INFORMATIONS COMMUNALES



Pour retrouver toutes les informations utiles :

<https://www.valleesenchampagne.fr/>

AUX NOUVEAUX HABITANTS

BIENVENUE aux NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez eu la bonne idée de poser vos valises dans notre beau village de VALLÉES en CHAMPAGNE, (Baulne en Brie, la Chapelle Monthodon, St Agnan) SOYEZ LES BIENVENUS ! Vous êtes maintenant, au cœur des vignes, des bois, des champs et des pâtures, où serpente les cours d'eau : le fond du paradis, le Rosset, la Verdonnelle, le Surmelin. Que de découvertes, que d'activités, s'offrent maintenant à vous !

Pour MIEUX DECOUVRIR et APPRECIER votre nouveau cadre de vie, un seul point de ralliement : LA MAIRIE.

Nous vous y attendons pour faire connaissance, vous aider et vous conseiller, pour vos démarches administratives, et tous sujets sur lesquels vous vous posez des questions. Un livret d'accueil vous sera remis, et si vous le désirez, vous pourrez vous inscrire sur la « Liste de diffusion » qui vous tiendra au courant de toutes les manifestations, activités ou événements, dans VOTRE VILLAGE et dans les bourgs environnants.

Ce message s'adresse aussi à ceux qui ont toujours habité notre belle commune.

A TRÈS BIENTÔT.

L'équipe municipale

LA VALLEE DU SURMELIN

UNE ASSOCIATION AUTOUR DE NOTRE RIVIERE

L'association « Vallée du Surmelin » a pour adhérentes treize communes riveraines de notre rivière, le Surmelin.



L'association vous propose cette année un chemin de randonnée dont vous avez peut-être vu quelques signes indiquant sa présence. Ainsi, dans le village de Baulne en brie, sur des poteaux directionnels, des flèches indiquent les sens de parcours des tronçons du chemin et leur destination. Sur la place du moulin, vous avez peut-être aussi repéré le panneau de présentation de l'ensemble du chemin dans la vallée et le focus sur le tronçon qui passe sur notre commune.



En plus de cette activité de plein air, l'association soutient aussi des ateliers théâtraux qui ont lieu à Montmort-Lucy ou à Mézy-Moulins chaque vendredi soir. Si vous désirez joindre ces joyeuses troupes, merci de contacter Philippe PONCE philippe.ponce56@gmail.com

<https://vallee-du-surmelin.org/>

AU CŒUR DE NOS VIES

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES*



En 2023, il y a eu ...

Trois naissances à Baulne-en-Brie

Une naissance à Saint-Agnan

Une naissance à La Chapelle - Monthodon

*Les parents n'ont pas souhaité la publication de la naissance de leur enfant.

MARIAGES



DOUARD Vincent
Et TRIGO-DUARTE Marina
Le 10 juin 2023

QUENAULT Xavier
Et DA SILVA Elodie
Le 22 juillet 2023

DECES



ZYCH Daniel,
Le 18 Janvier 2023

JOBIN Jean-Louis
Le 25 Mars 2023

GAVSEVITCH (Ep REICHSTADT)
Jacqueline,
Le 11 mai 2023

CONFAIS André,
Le 24 Juillet 2023

HIERNARD (Vve DOUARD) Marie-
Thérèse,
Le 28 Août 2023

DU TEMPS QU'IL A FAIT

météo

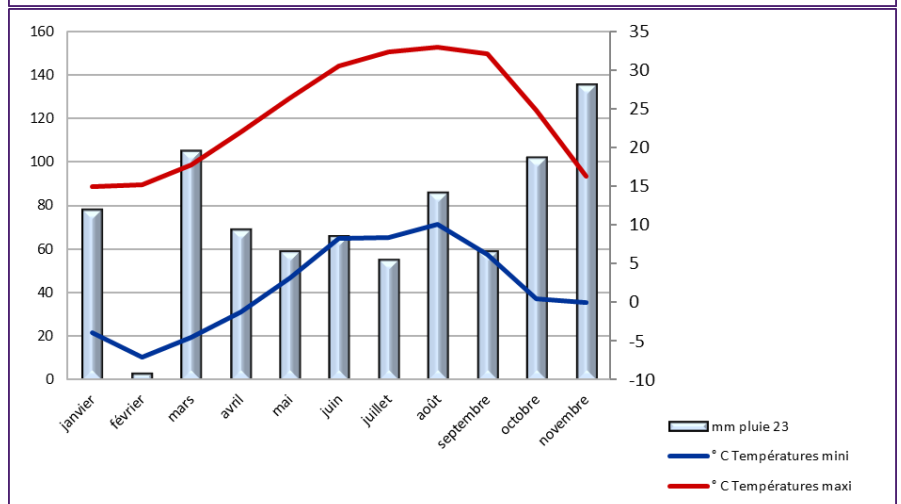
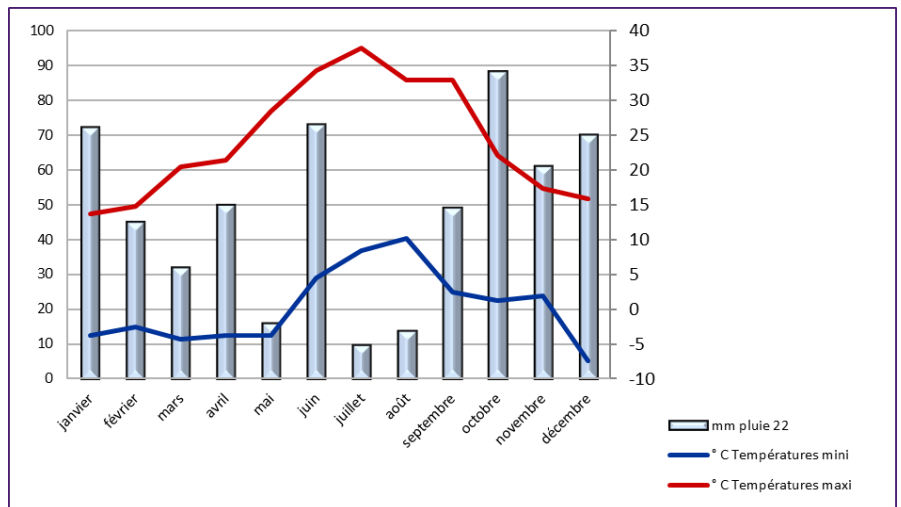
Précipitations

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
mm pluie 22	72	45	32	50	16	73	10
mm pluie 23	78	3	105	69	59	66	55
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total	moy/mois
mm pluie 22	14	49	88	61	70	580	48,3
mm pluie 23	86	59	102	135	ND	817	74,3

Températures

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2022	-3,8	-2,6	-4,3	-3,8	-3,8	4,5	Minimum
2023	-3,9	-7,1	-4,5	-1,2	3,1	8,2	Minimum
2022	13,7	14,7	20,4	21,3	28,4	34,2	Maximum
2023	14,9	15,2	17,7	22	26,4	30,5	Maximum
	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
2022	8,4	10,1	2,4	1,2	1,9	-7,4	Minimum
2023	8,4	10,1	6,2	0,5	-1,5	ND	Minimum
2022	37,4	32,9	32,9	22,1	17,3	15,8	Maximum
2023	32,3	32,9	32,1	24,8	16,3	ND	Maximum

EN 2022 ET 2023 DANS NOS VALLEES



ASSOCIATIONS DE VALLEES-EN-CHAMPAGNE

AU CŒUR DE NOS VIES

Les associations de Vallées-en-Champagne proposent leurs activités aux habitants des trois villages, éventuellement dans la limite des places disponibles, tout en conservant les animations relevant de leur identité locale (chasse aux œufs, Noël...).

Les associations de Vallées en Champagne ont proposé de nouveau des moments de convivialité et des activités ludiques et sportives en 2023.

COMITÉ DES FÊTES DE BAULNE-EN-BRIE (Assemblée générale en janvier).

Présidente : Aurélie BRASY, Vice-présidente : Marie HOCH-NOWAK, Secrétaire : Nelly TRICONNET, Secrétaire adjoint Cyril BRASY, Trésorier : Philippe PONCE, Trésorier adjoint : Marcel DARTINET.

Contact : Nelly TRICONNET 06 65 54 32 73.

COMITÉ DES FÊTES DE LA CHAPPELLE-MONTHODON (Assemblée générale en février).

Président : Louison TANET, 1^{ère} Vice-présidente : Josiane RENARD, 2^e Vice-président : Jean-Louis PICART
Secrétaire : Céline ROULOT, Trésorière : Marina TRIGO-DUARTE.

Membres du comité directeur : Romain DESTOUCHES et Jean-Yves ROULOT.

Contact : Céline ROULOT 06 43 50 60 43.

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-AGNAN (Assemblée générale en janvier).

Présidente : Line TROUBLE, Vice-présidente : Catherine DAUVERGNE, Secrétaire : Valérie WOLF, Secrétaire adjoint Sylvie THOMAS-LEROY, Trésorier : Fiona BOUSQUET-SPIS,

Contact : Line TROUBLE 06 37 05 74 55.

CLUB DE L'AMITIE (Assemblée générale en mars).

Présidente : Josiane RENARD, Vice-président : Martial ROULOT, Secrétaire : Marie-Thérèse GARRY,
Trésorière : Jacqueline PICART.

Contact : Josiane RENARD 03 23 82 43 80.

ODON ATTITUDE (Assemblée générale en octobre).

Présidente/Secrétaire : Isabelle BRETON. Trésorière : Rachel MÉRAT.

Coach sportive : Adeline.

Ateliers : yoga, deux fois par mois, marches sportives, ateliers enfants, carnaval ...

Accompagnement de projets culturels tous les 2 ans : Petit festival d'Agri (Cultures) autour d'Olivia ROSENTHAL et Catherine TAMBRUN.

Contact : Isabelle BRETON 06 86 80 19 07 et Rachel MERAT : 06 83 65 29 35.

AXOMOIS PRODUCTION (Assemblée générale en janvier).

Président-Secrétaire : Dominique Bré Trésorière : Pascale Bré

Contact : 06 07 15 62 57 / axoprod02@gmail.com

Activité principale : diffusion d'une information plurielle et commercialisation d'espaces publicitaires sur le blog d'information du Sud de l'Aisne www.axomois.fr

Activité secondaire : organisation d'événements ludiques, sportifs, festifs... En 2023 : Grand Prix Mario Kart, E-Randonnée, Soirée Choucroute, Soirée Pull moche de Noël.

Crédit photos : Axomois Production

LES ANIMATIONS 2024

COMITE DES FETES

LA CHAPELLE MONTHODON

Belote

Le 16 mars à 19h30

Concours de pétanque

Le 1^{er} mai

La fête de la Chapelle

Le 31 août

COMITE DES FETES

SAINT AGNAN

Fête des voisins

Le 8 juin en soirée

Bal du 13 juillet

Sapin de Noël

Le 7 décembre après-midi



COMITE DES FETES

BAULNE EN BRIE

Loto

Un samedi en mars

La chasse aux œufs

Le mardi de Pâques

Feux de la Saint Jean

Un samedi fin juin

Les rendez-vous d'Eugénie

2 fois par an, un samedi soir

Lectures de Dorie Capadine

Les 16 et 17 Novembre

Les personnes désirant participer à l'animation de Vallées-en-Champagne sont les bienvenues dans les comités des fêtes de Baulne-en-Brie, Saint-Agnan et de la Chapelle-Monthodon.

ÊTRE RIVERAIN D'UN COURS D'EAU

Habitants de Vallées en Champagne, nous sommes nombreux à être riverain d'un cours d'eau : Surmelin, Verdonnelle, Ru du Rosset, ...
Quels sont nos droits et devoirs en tant que riverain ?

Extrait du livret du riverain de la Marne et du Surmelin, Syndicat Mixte Marne et Surmelin, 10 rue du Bon Puits à Chivy les Etouvelles,
syndicat.marne.surmelin@outlook.fr

Les droits du riverain

Droit d'extraction

Chaque riverain a le droit de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels (bois, vase, sable, pierre) à condition de ne pas modifier le régime des eaux ([article L 215-2 du Code de l'environnement](#)).

Droit de propriété

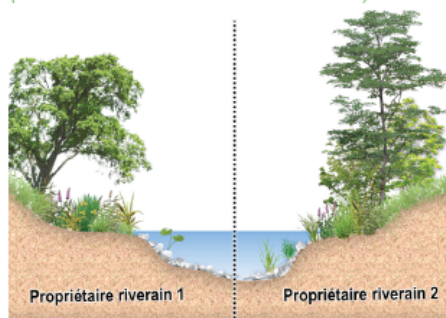
Toute personne propriétaire d'un terrain en bord de cours d'eau est propriétaire de sa berge et de la moitié du lit ([article L215-2 du code de l'environnement](#)). Néanmoins l'eau et les poissons font partie du bien commun de la nation.

Droit d'usage de l'eau

Le riverain peut prélever de l'eau dans le cours d'eau pour ses besoins domestiques (arrosage, abreuvement des animaux), à condition de préserver un débit minimum pour l'équilibre du cours d'eau ([article R 214-5 du Code de l'environnement](#)).

Droit de pêche

Le propriétaire riverain a le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau (limite de propriété), sous réserve d'avoir une carte de pêche et de respecter la réglementation ([article L 435-4 du Code de l'environnement](#)).



Le droit de propriété au bord de cours d'eau

Avant toute intervention dans le cours d'eau, il est obligatoire de prévenir la DDT (Aisne ou Marne).

Les devoirs du riverain

Entretien régulier

Le propriétaire riverain est tenu d'entretenir le lit et les berges du cours d'eau par : l'égoutage et le recépage de la végétation des rives, l'enlèvement des embâcles problématiques (risque d'inondation) et des atterrissements, et le faucardage localisé ([article L 215-14 du Code de l'environnement](#)).

Patrimoine piscicole

Tout propriétaire d'un droit de pêche, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques ([article L 432-1 du Code de l'environnement](#)).

Servitude de passage

La police de l'eau et de la pêche est assurée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Leurs agents doivent pouvoir circuler le long du cours d'eau et traverser les propriétés privées non closes. Lorsque l'entretien est réalisé par le SMMS lors de la mise place d'une DIG, ce passage doit aussi être permis aux entrepreneurs et aux engins mécaniques, dans la limite d'une largeur de 6 mètres ([article L 215-18 du Code de l'environnement](#)).

HALLOWEEN 2023

Le comité des fêtes de Baulne en Brie avait convié les enfants et les adultes pour Halloween à 17h. Après la distribution de lanternes, commençait la déambulation dans les rues du village d'une quarantaine de personnes. De "gentilles sorcières" distribuait des bonbons. Au retour, à la Salle du Moulin, une structure gonflable et un goûter attendaient petits et grands.



JADIS DANS NOS VILLAGES

LES BOUILLEURS DE CRU

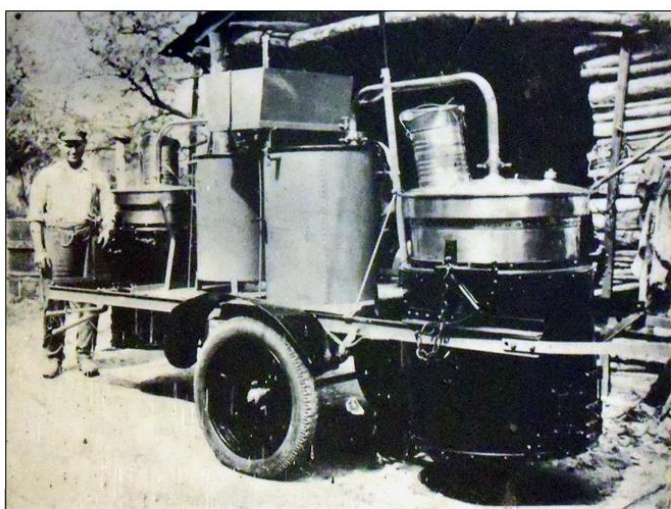


LA « CABANE À GOUTTE » À SAINT-AGNAN

UN TÉMOIN DE L'HISTOIRE DE NOS TERROIRS

Au village on la nomme « la cabane à goutte », là où on venait à l'heure des frimas distiller ses marcs et macérations de fruits. Elle offrait son abri aux bouilleurs de cru. Cela faisait bien longtemps qu'elle ne servait plus. Lorsqu'il y a presque un demi-siècle M OSIFRE la rachetait, l'activité y avait déjà cessé. Le temps a gommé bien des détails dans les souvenirs des témoins.

La commune a récemment acquis la parcelle où la cabane se délabrait. Au printemps 2021 Claude PICART, avec l'aide de bénévoles, la rénove. La voici disponible, mais l'ouverture d'un budget participatif n'a suscité aucun projet l'intégrant.



M. HOURDEAUX ET L'ALAMBIC (musée de Dormans)

ALAMBICS ET BOUILLEURS DE CRU

On appelle bouilleur de cru la personne qui détient une parcelle agricole déclarée en vigne ou verger, et qui a hérité des droits. Il peut faire distiller les fruits de sa récolte pour son usage personnel.

Le bouilleur de cru ambulant est le possesseur d'un alambic mobile qu'il déplace, l'hiver venu, de village en village pour distiller les 1000° autorisés. Chacun devait apporter son bois pour la chauffe de son moût, dont le distillateur contrôlait la qualité. Les opérations étaient déclarées auprès des services fiscaux. Au-delà du quota le produit était taxé. Deux passes sont nécessaires pour obtenir l'alcool rectifié. L'appareil de M HOURDEAUX disposait de 2 alambics, de 330 et 110 litres. Le bidon posé sur la grande cuve est un décalitre destiné à mesurer la production (photo).



L'ALAMBIC DE M. HOURDEAUX EXPOSÉ

L'ÉCOMUSÉE DU MOULIN D'EN HAUT DE DORMANS, outre ce bel alambic, présente une superbe collection d'outils agricoles traditionnels. Avis aux amateurs !
Ouvert de mai à septembre / www.moulin-den-haut.com

L'AGONIE D'UNE EXONÉRATION ACCORDÉE AU MONDE AGRICOLE

2023 célèbre le centenaire de la loi de 1923 confirmant le droit aux « 1000° » détaxés concédé aux bouilleurs de cru. Exemple : 20 litres d'alcool à 50°, sans taxe. A l'origine une décision de Napoléon en faveur de ses grognards, souvent issus de la paysannerie. Le privilège est transmissible à ses héritiers, ainsi s'est-il perpétué.

Dans les années 50 la lutte contre l'alcoolisme remet en cause cet avantage. Il représente aussi une manne qui échappe aux industriels et à l'état. A partir de 1960 le droit n'est plus héréditaire, l'extinction annoncée. Finalement, en application d'une directive européenne harmonisant les droits d'accises (taxes), la loi 2002-1575 et l'ordonnance 2021-1843 enterrent définitivement les bouilleurs de cru.

TOUTES LES BONNES CHOSES ONT UNE FIN

La conclusion s'impose : vous pouvez lire et relire cet article sans modération, mais s'il éveillait votre soif rappelons à la modération pour la consommation d'alcool.

Textes et photos : Pascal LOBRY